



Campagne de contrôle Import de denrées alimentaires d'origine non-animale 2014

La présente campagne a été effectuée par des agents du Service de la sécurité alimentaire, Direction de la Santé du Ministère de la Santé, dans le courant de l'année 2014.

1. Champ d'application

L'objectif de cette campagne était le contrôle de la conformité des produits alimentaires d'origine non-animale lors de l'importation en provenance de pays tiers.

2. Réglementation de base

- Règlement (UE) n° 882/2004 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires ;
- http://www.securite-alimentaire.public.lu/professionnel/Importation/DOC_113/DOC-113-12.pdf

3. Les méthodes

Les contrôles effectués lors de l'importation sont de trois types :

- Les contrôles documentaires ;
- les contrôles d'identité ;
- Les contrôles physiques.

4. Les résultats

Résultats des contrôles :

Le nombre de contrôles renforcés (avec DCE (Document Commun d'Entrée) ou autre certificat requis) n'a presque pas changé (287 DCE comparé à 280 en 2013) bien que les importations de fraises à partir d'Égypte aient diminuées. Ceci est dû au fait qu'à partir du mois d'octobre les importations de pois et d'haricots ont fortement augmentées. Ces denrées ont été importées au Luxembourg avec en grande partie comme destination finale le Royaume-Uni.

En 2014, les contrôles à l'importation dans le cadre de l'application du règlement CE N° 882/2004 (contrôle de routine à l'importation) ont été poursuivis comme selon le système mis en place en 2013. Le nombre d'échantillons prélevés en 2014 à l'aéroport

Service de la sécurité alimentaire		3 rue des Primeurs L-2361 Strassen		(352) 2477 5620 (352) 2747 8068 e-mail : secualim@ms.etat.lu
Campagne de contrôle	FC/LZ/PH	DOC-153-01	01/04/2015	Page 1/3

dans le domaine des contaminants s'élevait à 19 (19 en 2013) et sera augmenté en 2015. L'élargissement aux domaines microbiologie, boissons et matériaux de contact, prévu pour 2014, sera effectué dans le second semestre 2015, avec la nouvelle analyse de risque en place.

En 2014, il n'y avait que des importations de fraises en janvier (41 tonnes) et en décembre (27 tonnes) (149 tonnes de fraises au premier quart 2013), des chilis (bien que encore sur la liste des denrées à contrôle renforcé) n'ont pas été importés en 2014 (8 tonnes en début 2013).

Le phénomène de la « forte vague » d'importations en fin d'année / début d'année suivante a rapidement diminué en janvier 2014 et n'est réapparu que très tard en décembre 2014.

La diminution du nombre d'importations de fraises a été compensée par une forte croissance du nombre d'importations d'haricots (42 tonnes) et de pois (24 tonnes) en novembre et décembre 2014 en provenance du Kenya.

La fréquence de certaines importations régulières comme celle des fruits et légumes originaires de Thaïlande et des haricots et pois originaires du Kenya (destination Luxembourg) est restée stable en 2014.

Vu que certaines espèces des fruits et légumes (coriandre et basilique) de Thaïlande ont été enlevées de l'Annexe 1 du Règlement (CE) N° 669/2009, ces denrées ne vont plus être contrôlées dans le cadre du contrôle renforcé en 2015.

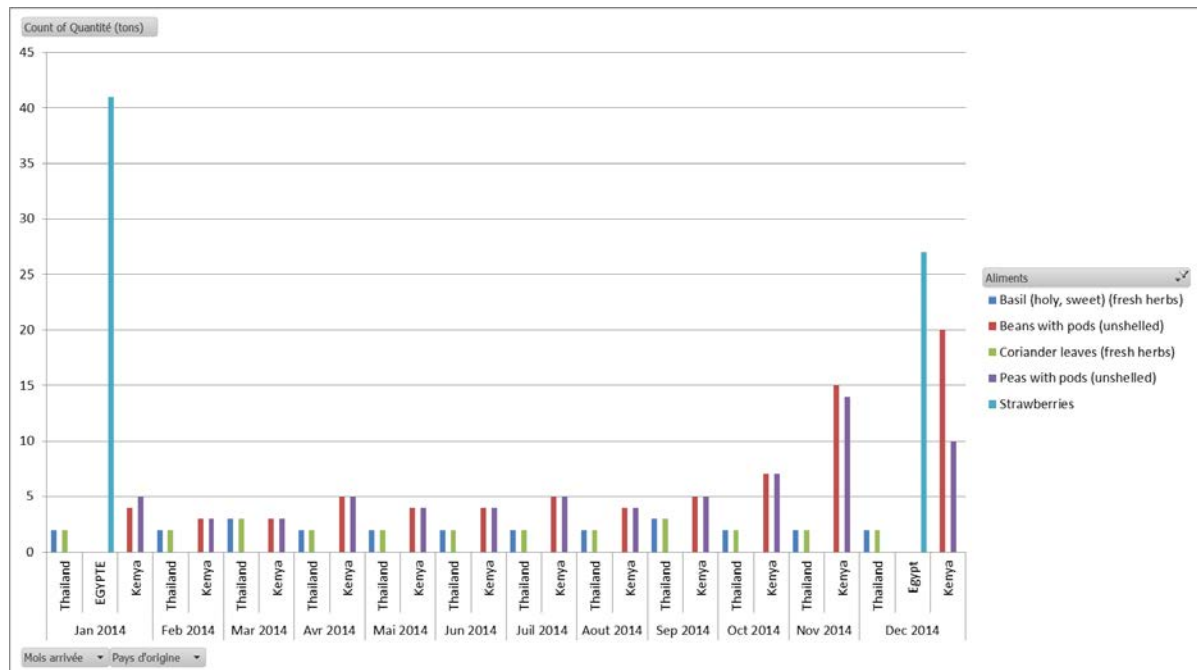


Tableau 1 : Importations 2014 par mois selon origine et type de denrée

Le nombre de lots de denrées alimentaires à risque regroupées dans l'annexe du règlement CE n° 669/2009 qui ont été déclarées pour importation est resté stable de 2013 (280 DCE) à 2014 (287 DCE).

La tendance des années précédentes où le nombre avait triplé d'année en année ne s'est pas poursuivie.

Les destinations finales sont avant tout le Royaume-Uni et les Pays-Bas, rarement la Belgique, la France et l'Allemagne.

Service de la sécurité alimentaire		3 rue des Primeurs L-2361 Strassen		(352) 2477 5620 (352) 2747 8068 e-mail : secualim@ms.etat.lu	
Campagne de contrôle	FC/LZ/PH	DOC-153-01	01/04/2015	Page 2/3	

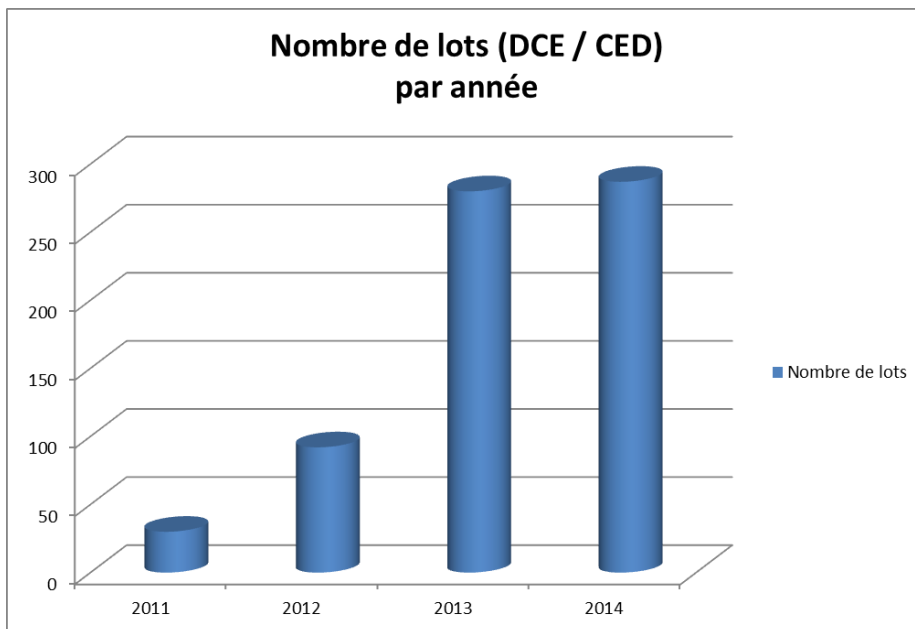


Tableau : Importations par nombre de lots (Document Commun d'Entrée/Common Entry Document) par année

La permanence pour l'importation en dehors des heures de bureau a été garantie par SECUALIM pour 2014 et il en sera de même en 2015. De plus une présence pendant les heures de service à l'aéroport a été planifiée en 2014 et sera mise en œuvre en 2015, avec le déménagement du Bureau SECUALIM / ASTA au Cargocenter à un endroit plus approprié (i.e. accessible sans passage préliminaire au contrôle de sécurité). Ce déménagement est prévu pour début 2015.

Les évolutions actuelles des importations à l'aéroport de Luxembourg montrent que le Grand-Duché s'est établi comme porte d'entrée pour les denrées alimentaires fraîches importées par voie aérienne en Europe de l'Ouest.

Service de la sécurité alimentaire		3 rue des Primeurs L-2361 Strassen		☎ (352) 2477 5620 📠 (352) 2747 8068 e-mail : secualim@ms.etat.lu
Campagne de contrôle	FC/LZ/PH	DOC-153-01	01/04/2015	Page 3/3